

Envoyé en préfecture le 08/11/2018

ID: 023-200067189-20181030-20181001-DE

Reçu en préfecture le 08/11/2018

Affiché le



République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/10/01

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 octobre 2018 - Délibération n° 2018/10/01

<u>Objet</u>: ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MILLEVACHES EN LIMOUSIN EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT

L'an deux mille dix-huit, le 30 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 23 octobre 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents:

MM. PACAUD – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – LALANDE – DESLOGES – MAZIERE – AUBERT – PENICAUD – DUGAY – TRUNDE – BUSSIERE – LUMY – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – GAUDY – COUSSEIROUX – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – POUGET-CHAUVAT – SUCHAUD – DESSEAUVE – JOUANNY – DUMEYNIE – BATTUT – POITOU – BERNARD – GIRODENGO-CHENEVEZ – PATAUD et LAPORTE.

<u>Etaient excusés</u>: MM. JUILLET – CHAUSSECOURTE – JOUHAUD – RIGAUD – CHAPUT – CHOMETTE – GIRON – FASSOT – PARAYRE – ROYERE – LEGRAND – CHAUSSADE – MARTINEZ – MEYER – RABETEAU – PEROT – TOUZET – CALOMINE – CATINAUD – DERIEUX – PAMIES et Mmes LAGRAVE – COLON – HYLAIRE et DEFEMME.

Pouvoirs:

- 1. M. JOUHAUD donne pouvoir à Mme SPRINGER
- 2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. DUGAY
- 3. M. CHAPUT donne pourvoir à M. LALANDE
- 4. Mme LAGRAVE donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD
- 5. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
- 6. M. CALOMINE donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT
- 7. Mme DEFEMME donne pouvoir à M. GAUDY

<u>Suppléances</u>: Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRE – Mme POITOU remplace M. TOUZET et Mme BERNARD remplace M. DERIEUX.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants 41			
64	34				
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
41	-	-	-	-	-

Envoyé en préfecture le 08/11/2018

Reçu en préfecture le 08/11/2018

Affiché le



ID: 023-200067189-20181030-20181001-DE

Vu les articles L.5211-1, L.5211-7 et 5711-1 du CGCT.

Vu la délibération n°2018/04/30, en date du 24 avril 2018, du Conseil communautaire approuvant sans réserve la charte 2018-2033 du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et ses annexes, notamment l'article 7 des nouveaux statuts du syndicat mixte de gestion du PNR prévoyant la révision de la composition du comité syndical du PNR;

Vu la délibération permanente du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en date du 9 juillet 2018, sollicitant la parution du décret de l'Etat pour le classement du PNR sur les 124 Communes ayant approuvé la charte ;

Vu le courrier du Président du PNR en date du 3 octobre 2018, sollicitant la Communauté de communes pour procéder, d'ici le 15 décembre 2018, à la désignation des délégués qui la représenteront dès lors que le renouvellement du Parc aura été prononcé par décret.

Conformément à la décision du Conseil communautaire d'élire les représentants aux organismes extérieurs à scrutin public ;

M. Le Président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection de 5 délégués, chacun porteurs de 3 voix au sein du comité syndical (soit un total de 15 voix pour la Communauté de communes).

Le Conseil Communautaire, après appel à candidatures, élit les représentants suivants :

- → Jean-Louis PATEYRON
- → Martine LAPORTE
- → Michèle BATTUT
- → Jean-Pierre DUGAY
- → Jean-Claude TRUNDE

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.